

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

17 mai 2019

Date d'affichage :

29 mai 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le 23 mai le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 17 mai, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BOISSET, BONNET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FREGONESE, GRENET, Mme GRENET (à partir de la question n° 4), M. HURTUBISE, Mmes LAFOND, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

**ABSENTS :**

M. Serge BIONNER, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Michèle GRENET*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Nicole PICHARD*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

*absente jusqu'à la question n° 3*

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET*

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Eric HURTUBISE**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 23 MAI 2019**

**QUESTION N° 31**

**OBJET : Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 avec la CAF**

**RAPPORTEUR : Pierrick VERMOREL**

**Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 7 mai 2019.**

Le Contrat Enfance Jeunesse est signé avec la Caisse d'Allocations Familiales sur plusieurs années. Ce contrat a vocation à valoriser et soutenir financièrement les actions portées par les collectivités ou associations du territoire en direction des enfants et des jeunes (0-3 ans et 3-25 ans).

Les actions soutenues doivent répondre aux enjeux et objectifs définis par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales dans le cadre de la Convention d'objectifs et de gestion négociée avec l'Etat et renouvelée en 2018.

Le contrat à venir, d'une durée de 4 années, 2019-2022, est contractualisé sur l'ensemble du territoire de Riom Limagne et Volcans. La Caisse d'Allocations Familiales contractualise avec chaque commune du territoire de Riom Limagne et Volcans ainsi qu'avec la communauté d'agglomération.

La Commune établit une analyse du territoire, en identifiant les enjeux de ce dernier en termes de besoins en direction des familles et des publics cibles (enfance et jeunesse) et propose des actions en réponse. La Caisse d'Allocations Familiales étudie ensuite la faisabilité quantitative et financière des actions et les intègre ou non au contrat enfance jeunesse.

Il convient toutefois de préciser qu'a priori aucune action nouvelle relevant du volet « jeunesse » (plus de 3 ans) ne pourra être inscrite au contrat (ALSH, Accueil jeunes, BAFA, coordination, ingénierie). Ces actions relèvent du champ de compétences de la Commune.

L'analyse de territoire est en cours et les actions portées par la Commune en attente de validation (pour l'essentiel, des actions déjà existantes).

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**- autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires au renouvellement du contrat enfance jeunesse.**

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE**

**Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.**

**Pour extrait conforme.**

**RIOM, le 23 mai 2019**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**